



Label d'État administré par le Centre international d'études pédagogiques, le label *Qualité français langue étrangère* a pour objectif d'identifier, de valoriser et de promouvoir les centres de français langue étrangère dont l'offre linguistique et les services présentent des garanties de qualité. Il y a aujourd'hui une centaine de centres labellisés, de tous statuts, dans toute la France ce qui permet au plus grand nombre d'apprenants de trouver un centre adapté à la formation qu'il recherche .

Créé par décret en 2007, le label est délivré par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le ministère de la culture et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Au-delà de sa mission première de proposer une offre fiable de cours de français dans le paysage des centres d'enseignement du français langue étrangère en France, le label permet aussi d'accompagner les centres dans le développement d'une démarche progressive d'amélioration de la qualité des services - que ces centres soient ou non candidats à la labellisation - dans la mesure où tous les outils sont disponibles et adaptés pour une auto-évaluation.

www.qualitefle.fr

